



Éditorial p.1 | Confirmation des charges de Lubanga : 9 novembre p.1 | Le Président Kirsch s'adresse à l'ONU p.1 | Soumission du projet de budget-programme à l'AEP p.2 | Activités d'information et de sensibilisation - Des équipes ont été recrutées en RDC et en Ouganda p.3 | Le Greffier en visite en Afrique du Sud p.4 | Campagne de sensibilisation - La CPI organise un atelier avec les chefs locaux dans le district d'Amuria p.4 | La CPI rencontre les représentants des chefs traditionnels iteso p.4 | Colloque du Barreau de Paris sur la CPI p.4 | Troisième colloque des procureurs p.5 | Deuxième audience publique du Bureau du Procureur : projets et perspectives p.5 | Dernières informations sur les activités du Secrétariat de l'Assemblée des États parties p.6 | Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone tient une deuxième conférence de mise en état à la CPI p.6 | Derniers documents juridiques publics déposés au Greffe p.6 |

Éditorial

La prochaine session de l'Assemblée des États Parties (AEP) se tiendra du 23 novembre au 1^{er} décembre 2006. Durant cette session, plusieurs questions importantes ayant des conséquences directes sur le travail de la Cour dans les prochaines années, feront l'objet de discussions.

La Cour a effectué de nombreux travaux afin de se préparer pour cette prochaine session, portant notamment sur la présentation du projet de budget pour 2007. Celui-ci indique les ressources nécessaires pour mener à bien les activités de la Cour lors de la phase judiciaire.

Le plan stratégique de la CPI, son plan de sensibilisation, ainsi que ses locaux permanents, figureront parmi les autres sujets importants qui seront discutés par les États Parties.

Dans cette édition de la lettre de la CPI, nous espérons vous fournir un aperçu des travaux préparatoires entrepris par la Cour pour la prochaine session, ce qui, nous l'espérons, permettra d'animer des discussions constructives et d'aboutir à un résultat positif.

Bruno Cathala, Greffier

Confirmation des charges de Lubanga : 9 novembre

La Chambre préliminaire I a décidé que l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *le Procureur contre Thomas Lubanga Dyilo* aura lieu le 9 novembre 2006. L'audience, initialement fixée au 27 juin, a été reportée à deux reprises en raison de la nécessité de mettre en place des mesures visant la protection des victimes et des témoins, et afin de garantir que tous les éléments de preuve sur lesquels le Procureur entend se fonder à l'audience de confirmation de charges soient communiqués préalablement à la Défense. L'audience de confirmation des charges est une audience publique, à la suite de laquelle les juges de la CPI détermineront s'il existe des preuves suffisantes donnant des motifs substantiels de croire que M. Lubanga a commis chacun des crimes qui lui sont imputés et s'il doit être jugé. M. Lubanga, congolais, fondateur et dirigeant présumé de l'Union des patriotes congolais (UPC), est inculpé d'avoir conscrit et enrôlé des enfants et de les avoir utilisés pour participer activement à des hostilités. En présence de M. Lubanga de son conseil, le Procureur est tenu d'étayer chacune des charges avec des éléments de preuve suffisants. Le Procureur peut se fonder sur des éléments de preuve sous forme de documents ou/et de faire comparaître des témoins.

Le prochain numéro de la lettre de la CPI sera consacré à cette audience.

Le Président Kirsch s'adresse à l'ONU

Le 9 octobre 2006, le Président de la Cour, le juge Philippe Kirsch, a présenté le deuxième rapport annuel de la CPI à l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU). Le Président Kirsch a présenté l'état actuel des activités de la Cour. Il a notamment décrit les procédures judiciaires présentement devant la Cour, ainsi que ses activités sur le terrain. Le Président a souligné l'importance de la sensibilisation des populations locales. Il a aussi souligné l'importance d'assurer un esprit de collaboration afin que la Cour soit en mesure de remplir ses fonctions. En particulier, il a mentionné qu'il revient aux États et aux organisations internationales de procéder à l'arrestation des personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt.

La Cour est une organisation indépendante de l'ONU. Conformément à l'Accord régissant les relations entre la CPI et l'ONU conclu en 2004, la Cour soumet à l'ONU aujourd'hui le rapport annuel de ses activités.

Commentaires du Président Kirsch : www.icc-cpi.int/library/organs/presidency/PK_20061009_bi.pdf

Deuxième rapport annuel de la Cour : www.icc-cpi.int/library/organs/presidency/ICC_Report-to-UN_2006_French.pdf

Soumission du projet de budget-programme à l'AEP

Le présent projet de budget-programme pour 2007 est soumis par le Greffier conformément à l'article 3.1 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 103.2. Le budget proposé s'élève à un montant total de 93,46 millions d'euros, qui se décompose ainsi :

- 89,12 millions d'euros (95,4 %) sont affectés à la Cour elle-même;
- 4,34 millions d'euros (4,6 %) sont affectés au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

Au sein de la Cour, le budget est ventilé comme suit :

- 10,59 millions d'euros (11,4%) pour la Branche judiciaire (Présidence et Chambres) ;
- 25,25 millions d'euros (27,0 %) pour le Bureau du Procureur ;
- 50,71 millions d'euros (54,3%) pour le Greffe;
- 2,57 millions d'euros (2,7%) pour les investissements dans les locaux de la Cour.

La Cour aujourd'hui

Après l'arrestation et la remise d'un premier accusé en mars 2006, la Cour pourrait entamer son premier procès en 2007. Dans le cadre d'une autre situation, cinq mandats d'arrêt ont été délivrés et la Cour s'efforce d'obtenir la coopération nécessaire pour procéder à l'arrestation et à la remise des personnes visées. Le Procureur mène des enquêtes sur trois situations et prévoit lancer une quatrième enquête vers la fin 2006. En 2006, il a indiqué qu'il avait conclu, à l'issue d'une analyse approfondie, qu'il n'existait, pour deux situations, aucun fondement justifiant l'ouverture d'une enquête. Cinq autres situations continuent de faire l'objet d'une analyse en profondeur. Bien qu'elle n'en soit qu'au début de son premier cycle d'opérations, la Cour a commencé à renforcer ses principales activités et a adopté son plan stratégique pour les 10 années à venir.

Projet de budget :

Activités extérieures

Par activités extérieures de la Cour, on entend les enquêtes menées par le Bureau du Procureur et l'exercice de certaines fonctions critiques concernant la Défense, la participation des victimes et les réparations, la protection des témoins et la sensibilisation des populations touchées.

Les bureaux extérieurs de la Cour sont confrontés à des difficultés particulières en matière de sûreté et de sécurité, notamment

concernant les situations dans des zones de conflit ou d'instabilité. La Cour doit veiller tout particulièrement à la sécurité et au bien-être de son personnel, ainsi qu'à ceux des victimes et des témoins. Pour 2007, la Cour envisage une augmentation du budget de plus de 500 000 euros pour pouvoir respecter ses obligations envers les victimes et les témoins. Les problèmes logistiques que pose toute intervention dans des lieux au relief difficile situés loin des grands axes routiers viennent compliquer la tâche. Les crédits prévus pour disposer d'une capacité de réserve en cas d'évacuation ou de traitement médical dans le cadre d'une mission sur le terrain représentent à eux seuls 300 000 euros.

Campagne de sensibilisation

L'une des principales difficultés auxquelles la Cour devra faire face dans le cadre de ses priorités pour 2007 consistera à adapter ses activités de sensibilisation aux spécificités locales, et notamment à prévoir les moyens linguistiques correspondants. Rien que pour la production de documents sur papier, de supports audiovisuels et autres dans 10 langues au moins, la Cour pense dépenser plus de 500 000 euros en 2007. De plus, ces activités exigeront la présence de personnel d'appui supplémentaire sur le terrain.

Procédures judiciaires

Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, la Cour a pu pour la première fois tenir des audiences régulières; elle est désormais prête à assumer au quotidien toute la charge que représente une procédure judiciaire. Les procès conduits devant la Cour ne connaîtront pas les mêmes difficultés que les procès organisés par les tribunaux nationaux. Outre l'Accusation et la Défense, les États et les victimes sont en effet eux aussi en droit d'intervenir dans la procédure. En vertu des règles dont elle s'est dotée, la Cour doit assurer la traduction et l'interprétation dans les langues de travail de la Cour, les langues des accusés, des victimes et des témoins, et toute autre langue autorisée par la chambre. Il est prévu qu'une audience normale réunira 43 personnes dans la salle d'audience, pour un coût de 3 900 000 euros par an.

De plus, il est impératif pour la crédibilité et l'impact de la Cour que ses procédures soient visibles et transparentes, notamment pour les habitants des régions dans lesquelles les crimes ont été commis. Dans ce contexte, les technologies de pointe en matière de communications jouent un rôle important.

Établissement du budget

Conformité avec le plan stratégique

En 2006, la Cour a franchi une étape importante en adoptant son premier plan stratégique, qui met en place une structure commune pour orienter ses activités au cours des 10 années à venir, l'accent étant mis sur les trois premières années. En fixant des buts et objectifs, le plan arrête les priorités de la Cour et renforce la coordination de ses opérations sur le plan interne. Le projet de budget-programme pour 2007 est calqué sur le plan stratégique. Chaque grand programme a défini les buts stratégiques et chaque sous-programme les objectifs stratégiques à la réalisation desquels il contribuera. Les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats ont ensuite été rattachés aux objectifs. Cette première tentative sera à nouveau affinée lors des prochains cycles budgétaires.

Recours au Fonds en cas d'imprévus

Conformément à l'engagement qu'a pris la Cour de soumettre des budgets précis, les États Parties ont été invités à engager des crédits uniquement lorsque ceux-ci correspondent à un besoin manifeste. S'agissant des procès, notamment, c'est l'arrestation et la remise d'une personne ou la décision d'un juge d'engager une procédure *in situ* qui justifient la demande de crédits.

Gestion et administration

Locaux

En juillet 2006, la Cour a installé une partie de son personnel dans la Hoftoren; les traducteurs engagés par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties ont été installés dans un troisième bâtiment, à titre de solution provisoire dans l'attente de la construction de bâtiments préfabriqués. Cependant, immédiatement avant la présentation de ce budget, l'État hôte a fait savoir à la Cour que ce projet devrait peut-être être reporté. Dans le budget-programme de la Cour, cette construction est toujours prévue, mais il se peut que la Cour présente à l'Assemblée un amendement au budget lorsqu'elle disposera de nouvelles informations.

TSSL

Les États Parties ont accédé à la demande du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, et la Cour va donc autoriser le Tribunal spécial à utiliser les installations de la Cour pour le procès de Charles Taylor. En vertu du Mémoire d'accord conclu avec le Tribunal spécial, cette décision n'aura aucune conséquence budgétaire pour la Cour, étant donné que le Tribunal spécial supportera tous les frais et les règlera à l'avance.

Activités d'information et de sensibilisation - Des équipes ont été recrutées en RDC et en Ouganda

Le personnel destiné aux activités d'information et de sensibilisation sur le terrain en République démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda a été recruté. Les équipes participeront à la mise en œuvre du plan d'information et de sensibilisation qui a été élaboré conformément aux objectifs stratégiques de la CPI, parmi lesquels figurent l'efficacité, l'impartialité et la transparence de la Cour, ainsi que l'établissement de son identité institutionnelle.

Une présence permanente de la Cour au moyen d'activités d'information et de sensibilisation est essentielle pour favoriser une meilleure compréhension du rôle de la CPI. Assurer une justice publique et transparente permettra certes de rendre justice mais également de montrer que justice est faite. C'est la raison pour laquelle la Cour s'efforce d'établir un dialogue durable avec les communautés sur le terrain, de s'assurer que son mandat est compris et emporte l'adhésion du public, de gérer les attentes et de permettre à ces communautés de suivre et de comprendre les procédures de la justice pénale internationale.

Les activités d'information et de sensibilisation sont menées par l'Unité de l'information qui dépend de la Section de l'information et de la documentation du Greffe. Le personnel du siège supervise la coordination entre les organes et les bureaux extérieurs pour la planification et la mise en œuvre des activités, élabore des stratégies générales et supervise la mise en œuvre du programme de sensibilisation.

Membres du personnel :

En Ouganda - Bureau de Kampala :

Charles Jjuuko

Coordonnateur chargé de l'information et de la sensibilisation sur le terrain

Charles est titulaire d'un diplôme post-universitaire en planification et gestion de projets de l'Institut de gestion de l'Ouganda, d'une licence en études du développement de l'Université de Makerere et d'un diplôme en journalisme de l'Institut ougandais des études de commerce et des médias. Avant de rejoindre la CPI, il travaillait en qualité d'administrateur de programmes à l'Ambassade du Japon à Kampala. Dans le cadre de ses fonctions, il était chargé de donner des avis sur les projets

de subventions au niveau local dans le nord de l'Ouganda et la région de Teso et analyser des propositions de programmes pour s'assurer de leur conformité avec le Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté en Ouganda. Avant cela, il a travaillé en qualité de consultant en communications et participé à la préparation de documentation présentant une proposition de stratégie de communication pour le secteur judiciaire et législatif en Ouganda.

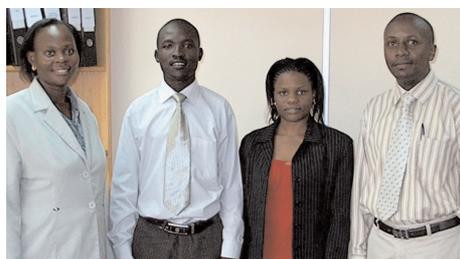


Photo : Bureau de Kampala

Jimmy Otim

Assistant pour l'information et la sensibilisation sur le terrain

Ressortissant ougandais, Jimmy est titulaire d'une licence (mention très bien) en études de la démocratie et du développement et d'un diplôme post-universitaire en paix et gestion des conflits. Avant de rejoindre la CPI, il a travaillé en qualité de chercheur dans le nord de l'Ouganda pour Human Rights Watch, Human Rights Center et le Centre international pour la justice transitionnelle. Jimmy est l'auteur de plusieurs publications sur la crise humanitaire au nord de l'Ouganda et sur la réinsertion de personnes qui avaient été enlevées.

Judi Emorut

Assistant pour l'information et la sensibilisation sur le terrain

Judi a obtenu en 2000 son diplôme de l'Université de Makerere avec une spécialisation en littérature. En 2002, elle a travaillé pour la Commission ougandaise des droits de l'homme et, ces quatre dernières années, elle a travaillé en qualité de Volontaire des Nations Unies (VNU) pour le projet Droits de l'homme en Ouganda. Elle a également été chef d'équipe et coordinatrice de formation pour le bureau extérieur chargé du projet à Soroti. Judi est membre de FEMRITE Uganda, une association qui regroupe des femmes écrivains, et elle écrit pour le magazine New Era. Elle contribue régulièrement à la lettre d'information Droits de l'homme en Ouganda et elle est membre du comité de rédaction du site Internet des VNU en Ouganda.

Lynette Nalukwago

Assistant pour l'information et la sensibilisation sur le terrain

Forte d'une vaste expérience en matière de planification et gestion de projets dans le domaine des relations publiques, Lynette assurera un large soutien administratif au bureau. Spécialiste en communication, elle a accumulé quatre années d'expérience dans la préparation et la production de publications, les activités de promotion et les relations avec la presse. Elle a travaillé avec la Commission ougandaise des droits de l'homme entre la mi-2003 et la mi-2006. Elle a également travaillé en 2002 en qualité de responsable par intérim des relations publiques pour une société-conseil et en qualité de journaliste indépendante en 2001. Elle est titulaire d'un diplôme en communication de masse et d'un certificat en planification et gestion de projets.

République démocratique du Congo - Bureau de Kinshasa :

Paul Madidi

Coordonnateur chargé de l'information et de la sensibilisation sur le terrain

Paul a travaillé comme journaliste en RDC. Il a commencé sa carrière comme reporter, puis a travaillé comme présentateur à RTKM, une station de télévision privée à Kinshasa. En 2002, il a été recruté par Radio Okapi, la station de radio de la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC), où il a travaillé trois ans. Avant de rejoindre la CPI, il présentait l'émission radio « Dialogue entre Congolais », l'une des émissions les plus populaires de Radio Okapi.



Photo : Bureau de Kinshasa

Patrick Tshibuyi

Assistant pour l'information et la sensibilisation sur le terrain

Patrick a fait des études de droit mais sa vraie passion est le journalisme. Il a débuté sa carrière dans la presse à la télévision

nationale où il présentait des émissions consacrées à des questions politiques et juridiques. Avant de rejoindre la CPI, il présentait les actualités à la télévision nationale. Patrick, qui est chargé des relations avec la presse, organise actuellement une série d'événements axés autour de l'affaire Thomas Lubanga et de l'audience de confirmation des charges qui aura lieu prochainement.

Nicolas Kuyaku

Assistant pour l'information et la sensibilisation sur le terrain

Nicolas, qui est chargé des relations avec les organisations non gouvernementales (ONG), a travaillé pour l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé et le Ministère de la santé, notamment sur des programmes de sensibilisation concernant le VIH/SIDA et des projets de vaccination de grande envergure. La section bénéficiera pleinement du fait qu'il connaît bien les ONG locales, lesquelles entretiennent à travers le pays de vastes réseaux qui pourront être utilisés pour diffuser des informations à propos de la Cour.

Jacky Mambenga

Assistant administratif pour l'information et la sensibilisation sur le terrain

Avant de rejoindre la CPI le 24 juillet 2006, Jacky a travaillé à l'Ambassade des États-Unis en qualité de secrétaire et d'assistant administratif dans le domaine des achats et des relations publiques. Jacky exercera toutes les fonctions administratives requises par le bureau.

Le Greffier en visite en Afrique du Sud

Dans le cadre de l'objectif que s'est fixé la Cour de renforcer son dialogue avec les États parties, notamment avec les États africains, le Greffier s'est rendu en Afrique du Sud du 26 au 28 septembre 2006. À l'occasion de sa visite, il a rencontré des représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la justice et de la Présidence afin de discuter avec eux des différents moyens de renforcer le soutien apporté par l'Afrique du Sud aux activités de la Cour. Il s'est également adressé à des membres du corps diplomatique représentant des pays africains et a aussi présenté la Cour lors d'un débat public avec des représentants de groupes de la société civile locale, des médias et des milieux universitaires à l'Institut sud-africain pour les affaires internationales à Johannesburg.

Campagne de sensibilisation

La CPI organise un atelier avec les chefs locaux dans le district d'Amuria

Soixante-dix chefs locaux du district d'Amuria se sont réunis le 26 août dernier dans la ville d'Amuria pour participer à une présentation intitulée « Comprendre la CPI ». Des fiches d'information sur les modalités de participation des victimes aux procédures de la Cour ont été distribuées, et des fonctionnaires de la Cour ont répondu aux questions et préoccupations soulevées par les participants.



Pendant cette réunion organisée par le Greffe de la Cour, dix représentants des sous-comtés d'Amuria ont été élus pour coordonner les activités liées à la CPI. Ils devront élire d'autres personnes qui seront amenées, en temps et lieu, à coordonner les activités au niveau local. Les représentants des autorités locales et les chefs des communautés du district d'Amuria examineront maintenant les stratégies qui ont été proposées afin d'entamer les activités de sensibilisation concernant la Cour pénale internationale et d'expliquer aux habitants de la région le fonctionnement de la Cour.

La CPI rencontre les représentants des chefs traditionnels iteso

L'Union culturelle iteso de l'Ouganda a accepté de mener auprès de la population iteso des activités d'information et de sensibilisation concernant le mandat et les activités de la Cour. Lors d'un deuxième cycle de rencontres avec les chefs traditionnels iteso du nord de l'Ouganda, organisé à Soroti le 24 août 2006, des représentants du Greffe ont discuté des mécanismes opérationnels pour la coordination des activités de sensibilisation.

Le Premier Ministre, le Ministre chargé des questions d'égalité entre les sexes et du développement social, le Ministre de l'information et une représentante des femmes iteso ont participé à ces réunions.

Pour de plus amples informations sur toutes les activités d'information et de sensibilisation menées en Ouganda, veuillez contacter :

M. Charles Martin Jjuuko,
Coordonnateur chargé de l'information et de la sensibilisation sur le terrain pour l'Ouganda
téléphone : +256 312261879,
adresse électronique :

Charles.Jjuuko@icc-cpi.int



Colloque du Barreau de Paris sur la CPI

Dans le cadre du maintien des relations entre la Cour pénale internationale et les barreaux nationaux, le Barreau de Paris a organisé un colloque sur la CPI le 4 octobre 2006. Le colloque a été ouvert par Yves Repiquet, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris et Bruno Cathala, Greffier de la CPI. À la suite d'exposés généraux sur la Cour, présentés par le Juge Claude Jorda et Paolina Massidda, le conseil principal du Bureau du conseil public pour les victimes, les participants ont abordé les sujets suivants :

1. Questions pratiques relatives à la mission des conseils de la Défense devant la CPI.

Cette session était présidée par Bruno Cathala et comprenait des exposés présentés par Didier Preira, responsable de la Direction des victimes et des conseils de la CPI, Jean-Marie Biju-Duval et Aïcha Condé, conseils de la Défense devant le TPIR, Esteban Peralta-Losilla, coordonnateur par interim de la Section d'appui à la Défense de la CPI et Laurent Pettiti, membre de l'Association du Barreau de Paris.

2. La représentation des victimes devant la CPI. Cette session était présidée par Simone Veil, présidente du Fonds au profit des victimes de la CPI. Des exposés ont aussi été présentés par Paolina Massidda, Fiona McKay, le chef de la Section de la participation des victimes et des réparations, et par Patrick Baudouin, président d'honneur de la FIDH.

3. La première affaire portée devant la CPI, du point de vue de la Défense et des victimes. Cette session était présidée par Didier Preira. Des exposés ont été présentés par Emmanuel Daoud, avocat qui représente des victimes devant la CPI et Jean Flamme, conseil principal commis à la défense de Thomas Lubanga.

Ce colloque a attiré plus de 210 avocats membres de l'Association du Barreau de Paris. A cette occasion, une édition spéciale du bulletin d'information mensuel du Barreau de Paris, « Barreau autour du monde », a été consacrée à la Cour. Cette édition spéciale est disponible sur le site internet suivant :

www.avocatparis.org/new/R_E_I/rei.asp

Troisième colloque des procureurs

Les procureurs de la Cour pénale internationale et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, respectivement M. Luis Moreno-Ocampo et Mme Carla Del Ponte, ont accueilli conjointement le troisième colloque des procureurs qui se tiendra les 6 et 7 octobre 2006 à La Haye. Les organisateurs souhaitent remercier l'Open Society Institute (OSI) pour son soutien financier sans lequel l'événement ne pourrait pas avoir lieu.

Le colloque a réuni les plus éminents procureurs internationaux qui exercent leurs fonctions à la Cour pénale internationale (CPI), qui est une institution permanente, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), au Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) et aux Chambres extraordinaires des tribunaux du Cambodge.

Cet événement est le troisième d'une série de colloques annuels qui visent à offrir aux

procureurs internationaux une tribune leur permettant de discuter des principaux défis auxquels fait face la justice pénale internationale. Les deux colloques précédents se sont tenus à Arusha, en Tanzanie, en 2004, et à Freetown, en Sierra Leone, en 2005.

Ce troisième colloque a donné aux procureurs l'occasion, unique en son genre, de discuter de thèmes fondamentaux pour le développement de la justice internationale et la possibilité d'interagir avec leurs homologues afin de dégager les préoccupations communes, de partager des expériences et de comparer les meilleures pratiques. Approximativement 300 personnes y compris des diplomates, des représentants de la société civile, des journalistes, des professeurs, des représentants du gouvernement néerlandais et des membres du personnel des cours et des tribunaux internationaux y ont participé. Il était axé autour d'une cérémonie d'ouverture, d'une

table ronde sur l'émergence d'un système de justice internationale et son incidence sur la lutte contre l'impunité et d'une série de sessions à huis clos consacrées à diverses questions revêtant une importance particulière pour chacune des institutions.

Chacun des tribunaux avait préparé un document de travail sur un thème convenu d'avance afin de servir de fil conducteur dans le cadre du débat sur les enseignements tirés et d'offrir une analyse du point de vue de l'institution qui en est l'auteur. Le TPIR a consacré son document à l'accélération des procès, le TSSL a fait part de ses vues sur la collaboration avec les systèmes nationaux, le TPIY a communiqué des informations sur la coopération avec les États, et la CPI a préparé un document sur le ciblage des enquêtes. Ces séances visent à aider les procureurs et la communauté judiciaire internationale à conceptualiser et à formuler des propositions concrètes en vue de relever les nouveaux défis mondiaux.

Deuxième audience publique du Bureau du Procureur : projets et perspectives

Le Procureur a reçu les ambassadeurs et les représentants des États intéressés ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales à l'occasion de la deuxième audience publique du Bureau du Procureur (BdP) organisée à La Haye. La session s'est déroulée à la Cour, le 25 septembre pour les États intéressés et le 26 septembre pour les organisations non gouvernementales et autres experts. Cette démarche avait pour objet de débattre du « Rapport sur les activités mises en œuvre au cours des trois premières années », qui résume les activités du Bureau du Procureur, et du « Rapport relatif à la stratégie en matière de poursuites », qui définit les objectifs du Bureau pour les trois années à venir.

La première audience publique a été organisée en juin 2003 afin d'aborder le règlement et les politiques du Bureau du Procureur. Les représentants de 70 États ont assisté à l'audience et les représentants d'une quinzaine d'organisations ont pris part à la session prévue pour les organisations non gouvernementales. M. Gareth Evans (International Crisis Group), Monsieur l'Ambassadeur Richard Ryan (Irlande), Madame l'Ambassadrice Hlengiwe Mkhize (Afrique du Sud) et M. Edmond Wellenstein (Ministère des affaires étrangères, Pays-Bas) sont intervenus lors de la session destinée aux États intéressés. M. David Tolbert (TPIY), M. Antoine Bernard (FIDH),

Mme Geraldine Mattioli (HRW) et M. William Pace (CCPI) sont intervenus lors de la session destinée à la société civile. En outre, d'autres représentants ont participé en intervenant sur les questions abordées.

Les participants se sont accordés à reconnaître que le Bureau du Procureur avait fait des progrès considérables au cours des trois dernières années. Les principaux points abordés lors des audiences portaient, entre autres, sur les questions suivantes : l'importance d'harmoniser les efforts avec les États et d'autres acteurs tout en conservant une indépendance, l'importance de la participation des victimes, la nécessité d'une action collective et d'une réflexion novatrice en ce qui concerne l'exécution des mandats d'arrêt, ainsi que la nécessité qu'a le Bureau du Procureur de renforcer ses relations avec les Nations unies et d'étendre ses relations aux organismes apparentés aux Nations Unies.

Les participants ont également débattu de l'interaction entre la CPI et les initiatives de résolution des conflits. Sur ce point, Gareth Evans de l'International Crisis Group a déclaré : « Il ne fait aucun doute pour moi que la lutte contre l'impunité et la recherche de la paix peuvent aller de pair, et ce, même dans une situation de conflit en cours : ce ne sont pas nécessairement des objectifs incompatibles. Le travail du Procureur est de poursuivre en



Responsables du BdP pendant l'audience publique/ H. Hordijk justice et il devrait s'en acquitter en faisant preuve d'une ténacité sans faille. Si, dans un cas précis, il faut prendre une décision politique pour accorder la primauté à la paix, elle devrait être prise non pas par ceux qui ont un mandat en matière de justice mais par ceux-là mêmes qui assument un rôle sur le plan politique et en matière de résolution des conflits, en l'occurrence le Conseil de sécurité. Le Statut le prévoit à l'article 16 et c'est de cette manière que la communauté internationale devrait aborder la question. »

Dans le contexte de l'Ouganda, Madame l'Ambassadrice Miriam Blaak a indiqué lors de son intervention : « Le Gouvernement de l'Ouganda certifie à la CPI que nous sommes à la recherche d'une solution permanente pour mettre fin à la violence qui réponde aux besoins de paix et de justice et soit compatible avec les obligations du Statut de Rome. »

Le Bureau du Procureur tiendra également des audiences à New York en octobre qui s'appuieront sur les questions soulevées lors de l'audience de La Haye et se concentreront sur les sujets qui concernent tout spécialement les missions et les organisations non gouvernementales situées à New York.

Dernières informations sur les activités du Secrétariat de l'Assemblée des États parties

États parties

Les Comores et Saint-Kitts-et-Nevis ont déposé respectivement leurs instruments de ratification et d'accession au Statut de Rome le 18 et le 22 août 2006. Pour ces deux États, le Statut entrera en vigueur le 1^{er} novembre, portant ainsi à 102 le nombre des États parties.

Cinquième session de l'Assemblée des États parties

Vous trouverez sur le site Internet de la Cour¹ plusieurs rapports destinés à l'Assemblée, notamment le projet de budget-programme pour 2007, ainsi que des informations concernant l'ordre du jour provisoire, les pouvoirs des représentants à la cinquième session et à la reprise de la cinquième session.

Bureau

Le Bureau s'est réuni le 13 juillet, le 31 août et le 25 septembre. Lors de la réunion du 31 août, il a été décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquième session un point intitulé « Discussion générale ».

Groupe de travail de La Haye

- Le groupe de travail de La Haye a tenu sa neuvième réunion le 14 septembre. En ce qui concerne la question des locaux permanents, le groupe de travail a organisé une réunion avec des experts venant de diverses capitales qui a eu lieu à La Haye les 21 et 22 septembre. Les États avaient été invités à communiquer une liste des questions/thèmes qu'ils souhaitaient soumettre à l'attention des experts pendant la réunion. Le groupe de travail de La Haye a prévu de tenir des réunions supplémentaires le 4, le 18 et le 26 octobre. Le sous-groupe chargé de la question du plan stratégique a tenu sa quatrième session le 12 septembre pour examiner son rapport.
- Le coordinateur du groupe de travail de La Haye, l'Ambassadeur Colleen Swords (Canada), a quitté les Pays-Bas en août pour exercer ses nouvelles fonctions au Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international à Ottawa.
- Le 25 septembre, l'Ambassadeur Sandra Fuentes-Berain (Mexique) a été désigné coordonnateur du groupe de travail de La Haye.
- L'Ambassadeur Gilberto Vergne Saboia (Brésil), jusqu'alors facilitateur pour la question des locaux permanents, a indiqué qu'il ne pourrait plus exercer ces fonctions. L'Ambassadeur Kalimi Mugambi Mworia

(Kenya) a été désigné facilitateur pour les questions de la représentation géographique équitable et de l'équilibre entre les sexes pour le recrutement du personnel.



Sandra Fuentes-Berain, Ambassadeur du Mexique

Groupe de travail de New York

- Le groupe de travail de New York a tenu trois réunions sur les moyens de promouvoir des ratifications et l'application intégrale du Statut de Rome. Il a en outre tenu deux réunions sur la question des arriérés de paiement des États parties.

Conseil de direction du Fonds au profit des victimes

- Les dates arrêtées pour la présentation des candidatures à la deuxième élection des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, laquelle devrait avoir lieu pendant la cinquième session de l'Assemblée, étaient du 5 juin au 27 août. Le Secrétariat a reçu au total sept candidatures. Les exigences minimales pour la présentation des candidatures des membres du Conseil n'ayant pas été remplies, le Président de l'Assemblée a prolongé le délai fixé pour la présentation des candidatures jusqu'au dimanche 1^{er} octobre 2006.
- Le 21 août, Sa Majesté la Reine Rania Al-Abdullah (Jordanie) a démissionné du Conseil.

Comité du budget et des finances

- Une seule candidature a été reçue à l'expiration du délai de deux semaines que le Bureau avait fixé pour pourvoir le siège du Comité du budget et des finances demeuré vacant après la démission de

Mme Inna Šteinbuka. Lors de sa réunion du 31 août, le Bureau a désigné M. Juhani Lemmik (Estonie) comme nouveau membre du Comité.

- Le 11 août, M. John F.S. Muwanga (Ouganda) a présenté sa démission du Comité du budget et des finances. Afin de pourvoir ce siège, qui correspond à l'un des deux sièges attribués au Groupe des États africains, le Bureau a décidé d'ouvrir une période de présentation des candidatures. Le Groupe des États africains soutient la nomination de Mme Rosette Nyirinkindi Katungye (Ouganda).

¹ www.icc-cpi.int, Assemblée des États parties.

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone tient une deuxième conférence de mise en état à la CPI

Le 22 septembre 2006, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a tenu une conférence de mise en état dans l'affaire *Le Procureur c. Charles Taylor* au siège de la CPI à La Haye. C'est la deuxième conférence de mise en état qui se tient à la CPI relativement à cette affaire, la première datant du 21 juillet 2006.

Conformément au mémorandum d'accord conclu par la CPI et le Tribunal spécial le 13 avril 2006, celui-ci utilisera les installations de la CPI pendant le procès de cet accusé.

Pour toute information relative à ce procès, veuillez consulter le site Internet du Tribunal spécial à l'adresse suivante : www.sc-sl.org/.

Derniers documents juridiques publics déposés au Greffe

Si vous souhaitez obtenir les dernières informations sur l'ensemble des documents juridiques publics déposés au Greffe concernant les situations et les affaires portées devant la Cour, veuillez consulter le site Internet de la CPI à l'adresse suivante : www.icc-cpi.int/cases.html.